



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 octobre 2018 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseillère Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 3 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2018-10-225

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 octobre 2018 soit ouverte à 19 h 01 devant environ 3 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2018

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour septembre 2018
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour septembre 2018 (483 à 490)
- 1.3 Terrain Église et Parc des Ancêtres
- 1.4 Soumission pour chauffage remplacement presbytère



- 1.5 Avis de motion règlement 2018-068 modifiant le règlement de zonage 93-03-15(B)
- 1.6 Avis de motion règlement 2018-069 concernant les activités sur la glace

200 Sécurité publique

- 2.1 Semaine de la prévention incendie
- 2.2 Projet – Nouvelle caserne et garage des travaux publics
- 2.3 Formation sécurité incendie – Demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 2.4 Rapport suite au diagnostic obligatoire du MSP
- 2.5 Résolution Gracefield – Transfert budgétaire et inspections à risques élevés

300 Transport

- 3.1 Programme PAARRM - Résolution pour payer l'excédent des dépenses dans le fonds de carrière et sablière
- 3.2 PAARRM – Acceptation des travaux
- 3.3 Emplacement pour radar pédagogique

400 Hygiène du milieu / Environnement

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Date de consultation publique pour clinique intelligente

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Amis du Presbytère – Journées de la Culture
- 7.2 Tournoi de golf 2018 – Compte rendu et résolution pour transférer les fonds
- 7.3 Déroulement de LA GRANDE MARCHÉ de Blue Sea
- 7.4 Activités pour l'Halloween

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d'activités du maire pour les mois d'août et de septembre 2018
- 8.2 Conseil en bref – MRC août 2018
- 8.3 Conseil en bref – MRC septembre 2018

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2018-10-226

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel **avec les ajouts suivants :**



1.7 Lettre de félicitations à M. Robert Bussière

ADOPTÉE

2018-10-227

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2018-10-228

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2018-10-229

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 36 à 39 de septembre 2018 et qui totalisent un montant de 25 825,66\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 15 131,62\$ pour les salaires versés en septembre 2018 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 186,96\$ pour le mois de septembre 2018 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 796,41\$ pour le mois de septembre 2018 soient acceptées.

ADOPTÉE

2018-10-230

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les déboursés de septembre 2018 qui totalisent un montant de 192 818,81\$ sur le journal des déboursés nos 484 à 490 soient acceptés.

ADOPTÉE



2018-10-231

TERRAIN DE L'ÉGLISE ET PARC DES ANCÊTRES

- CONSIDÉRANT QUE depuis le début des années 1980, il est question que la municipalité acquiert l'église de Blue Sea et les terrains s'y rattachant;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà acquis le Presbytère suite à une entente avec la Fabrique St-Félix de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QU' avant le regroupement des paroisses de Blue Sea, Bouchette et Gracefield, la Fabrique St-Félix de Blue Sea avait offert de vendre l'église de Blue Sea et le terrain s'y rattachant, à la municipalité, pour la somme symbolique de 1\$;
- CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation de la structure pour un éventuel changement de vocation, il fut déterminé par le Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau que les investissements nécessaires pour transformer le bâtiment en bâtiment public municipal seraient trop importants, et que la démolition dudit bâtiment, le cas échéant, serait aussi très coûteux, rendant tout projet hors d'atteinte pour une municipalité de notre envergure;
- CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'église, étant donné sa proximité aux infrastructures municipales existantes, serait une acquisition intéressante pour la municipalité, entre autre, pour d'éventuels besoins futur en immobilisation;
- CONSIDÉRANT QUE les terrains ont été acquis grâce à des dons de contribuables en faveur de la Fabrique St-Félix de Blue Sea, de plus le bâtiment fut payé par les paroissiens de la communauté;
- CONSIDÉRANT QUE le terrain avec le bâtiment qui présente des détériorations importantes au niveau des fondations, de la structure et de l'isolation a peu de valeur pour un acheteur potentiel, surtout à cause de l'amiante présente dans le revêtement extérieur;
- CONSIDÉRANT QUE suite à une acquisition par la municipalité de Blue Sea, le bâtiment pourrait être laissé et mis à la disposition de la communauté, par voie de contrat d'emphytéose ou autre, afin de maintenir la vocation de lieu de rassemblement religieux et communautaire, ce qui n'aurait aucun impact sur la situation actuelle du bâtiment;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récitée tout au long :
- QU' en considération des arguments cités dans le préambule et des coûts et obligations associés au changement de vocation, le cas échéant, ce Conseil de la municipalité de Blue Sea souhaite faire une offre pour l'acquisition de l'Église et des terrains s'y rattachant pour la somme représentative de 1\$;



QUE ce Conseil demande à la direction générale de faire parvenir cette résolution au comité de la communauté chrétienne de Blue Sea pour que ces derniers l'acheminent à l'Archevêché du Diocèse de Mont-Laurier en guise d'offre d'achat.

ADOPTÉE

2018-10-232

SOUSSION POUR CHAUFFAGE REMPLACEMENT PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation du système de chauffage, il est nécessaire et urgent de remplacer la cheminée et la fournaise à l'huile qui date des années 60, au presbytère;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées dans ce dossier, soit par invitation, à S.O.S Plomberie et à Plomberie Centrale;

CONSIDÉRANT QUE seulement un estimé a été soumis par Plomberie Centrale au montant 5 340\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' une subvention d'Hydro-Québec est disponible pour les remplacements par des équipements de chauffage plus éco énergétique;

CONSIDÉRANT QUE l'association des Amis du Presbytère s'engage à déboursier, immédiatement, la somme de 1500\$ envers le remplacement de la fournaise par une fournaise électrique;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de chauffage seront réduits d'une façon significative comparativement à l'ancien système de chauffage à l'huile;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de la municipalité pourrait être sous forme de commandite ou d'un prêt;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de contribuer pour le remplacement du système de chauffage au presbytère tel que décrit dans la soumission de Plomberie Centrale au montant de 5 340\$ plus les taxes applicables;

QUE l'association des Amis du Presbytère assume sur réception de la facture, le montant de 1500\$ auquel elle s'est engagée;

QU' une demande de subvention soit acheminée à Hydro-Québec pour le remplacement de l'équipement de chauffage par un appareil plus éco énergétique;

QUE l'apport de la municipalité soit fait sous forme de commandite.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Avis de motion est par la présente donné par Marc Lacroix, conseiller, voulant que le *Projet de règlement n° 2018-068 modifiant le règlement de zonage No 93-03-15(B)*, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le règlement viendra intégrer les dispositions du *Règlement de contrôle intérimaire no 2009-206 applicable à la protection des rives, du littoral et des zones inondables* sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. De ce fait, l'article 2.8 du *règlement de zonage No 93-03-15(B)* sera modifié pour y ajouter de nouvelles définitions. Le chapitre 9 concernant les dispositions applicables aux quais sera abrogé et le chapitre 11 sera remplacé par les dispositions *Règlement de contrôle intérimaire no 2009-206 applicable à la protection des rives, du littoral et des zones inondables*, incluant les dispositions applicables aux quais.

Également, le chapitre 3 du *règlement de zonage No 93-03-15(B)* sera abrogé et remplacé afin de modifier les dispositions administratives du règlement.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Avis de motion est par la présente donné par Marc Lacroix, conseiller, voulant que le règlement n° 2018-069 «*concernant les activités sur glace*» sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, et la lecture du projet de règlement sera faite suite au présent avis de motion.

NOTE : Dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies – 7 au 13 octobre, les pompiers organisent une journée porte ouverte de 13h à 15h, le 7 octobre.



2018-10-233

PROJET – NOUVELLE CASERNE ET GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS

- CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 3 juillet, des plans préliminaires pour la construction d’une nouvelle caserne incendie furent déposés;
- CONSIDÉRANT QUE suite aux réflexions et rencontres en comité, un autre projet dont les plans consistent en un bâtiment de 60’ x 80’ annexé au garage municipal/caserne actuelle et ont été conçus afin de rendre plus efficace l’aménagement et l’emplacement des futures infrastructures municipales, dont le garage des travaux publics et la nouvelle caserne incendie, surtout au niveau de l’alimentation en eau et le partage d’une même installation septique au lieu de deux approvisionnements en eau et deux installations septiques;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés seraient de détruire la Maison des Jeunes pour y aménager la nouvelle caserne qui comprendra une salle de formation, des bureaux, les salles de bain, dont une avec douche, des espaces de rangement, salle de lavage et de séchage, des équipements de combat incendie, ainsi que l’espace nécessaire à l’entreposage des équipements de sauvetage hors route;
- CONSIDÉRANT QUE la caserne actuelle deviendrait le garage des travaux publics;
- CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment unique pour le jumelage des services aurait une dimension projetée de 120 x 60 pieds;
- CONSIDÉRANT QUE la caserne actuelle, qui avait été construite en tant que garage municipal des travaux publics, ne répond plus aux besoins grandissants en matière incendie, surtout depuis l’ajout d’un volet sauvetage hors-route, pôle central de la MRCVG;
- CONSIDÉRANT les sources de financement actuellement disponibles pour ce projet de construction d’une nouvelle caserne, entre autre le programme d’infrastructures Québec-municipalités (PIQM sous volet 5.1) et le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte le nouveau concept d’aménagement et les plans proposés de la nouvelle caserne, du garage des travaux publics, des bureaux, de la salle de formation pour les activités tant régionales que municipales et des espaces réservés aux bureaux, aux rangements, et à la buanderie;
- QUE ce Conseil mandate la firme de génie municipal de la MRC pour produire des plans préliminaires en but de soumettre une demande de subvention dans les programmes PIQM volet 5.1 et RÉCIM;
- QUE ce Conseil demande à la direction régionale de vérifier pour des subventions fédérales pour lesquelles la municipalité serait admissible pour combler jusqu’à 95% de l’aide financière pour ce projet de caserne et garage des travaux publics.
- QUE suite à la réception des plans préliminaires, le Maire aille rencontrer le représentant de la circonscription électorale de Gatineau, Monsieur Robert Bussière, pour discuter des programmes disponibles.

ADOPTÉE



2010-10-234

FORMATION SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

- CONSIDÉRANT le projet de demande de subvention pour la construction d'une nouvelle caserne, du garage des travaux publics et des espaces réservés à une salle de formation pour les activités tant régionales que municipales, des salles de bain, de la buanderie, des bureaux administratifs, de rangement et de déshabillage pour les usagers de la patinoire municipale;
- CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, les formations régionales et municipales annuelles pour les services de sécurité incendie se tiennent à la caserne, à la Maison des Jeunes et/ou à la salle municipale de Blue Sea;
- CONSIDÉRANT QUE les locaux offerts présentement ne correspondent pas entièrement aux besoins de telles formations, raison de la nécessité d'y inclure une salle de formation dans le nouveau projet d'infrastructure;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea et son directeur du service des incendies sont reconnaissants de la tenue de ces activités sur notre territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la tenue des formations régionales au niveau sécurité incendie génère des revenus pour la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea souhaite que les formations en incendie et sécurité publique, continuent de se donner dans ses locaux;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de confirmer, par voie de résolution, que les formations régionales au niveau de la sécurité incendie et civile, continueront de se tenir dans les locaux de la municipalité de Blue Sea et ce, pour **une période de 10 ans.**

ADOPTÉE

Note : Suite à un autodiagnostic obligatoire du MSP, en matière de préparation générale aux sinistres, la municipalité a obtenu un résultat global de 86.4%, les principales lacunes sont au niveau du mécanisme d'information publique et des formations en sécurité civile.

Note : Le Conseil de la Ville de Gracefield nous informe de leur intention de se prévaloir de notre ressource en matière d'inspection des risques élevés, et confirment qu'ils embaucheront M. Éric Lacaille pour procéder à leurs inspections des risques élevés pour les 5 prochaines années au tarif de 33\$/hr majoré de 2,5% par année



2018-10-235

PROGRAMME PAARRM – RÉSOLUTION POUR PAYER L'EXCÉDENT DES DÉPENSES DANS LE FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE

- CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le chemin Belle-Plage dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;
- CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de la Députée, un montant de 30 755\$ était accordé pour les travaux ;
- CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-212 indiquant que tout montant au-delà du 30 755\$ de la subvention soit pris à même le fonds Carrière et sablière (55 16300 000) ;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts net du projet s'élèvent à 67 621.91\$;
- CONSIDÉRANT QUE le fond Carrière et sablière (55 16300 000), un montant de 86 329.89\$ est disponible en plus des droits payables par les exploitants pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre qui doivent être déclarés que le 1^{er} décembre et que plus ou moins 30 000\$ est estimé ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution ;
- QUE l'excédent des dépenses du programme PAARRM, soit 36 866.91\$, soit pris à même le fonds Carrière et sablière.

ADOPTÉE

2018-10-236

PAARRM – ACCEPTATION DES TRAVAUX

- CONSIDÉRANT QU' une subvention de 30 755\$\$ a été accordée pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), par le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports;
- CONSIDÉRANT QUE la programmation acceptée comprenait du rechargement, la réfection du recouvrement de surface double, le drainage et fossés sur le chemin Belle-Plage;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement, d'amélioration du drainage et de réfection du recouvrement de surface double sur le chemin Belle-Plage au montant 67 621.91\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE



NOTE : Emplacements pour installation du radar pédagogique : le radar sera installé à tour de rôle aux endroits qui font l'objet de problématique de vitesse, comme par exemple la rue du Pont, le chemin du Lac Long à plusieurs endroits différents. Des poteaux pour recevoir le panneau indicateur et panneau solaire seront installés sur les abords de la route aux endroits stratégiques, il sera alors possible de déplacer au besoin le radar pédagogique afin d'établir des stratégies d'intervention avec les agents de la Sureté du Québec suite à l'analyse des statistiques recueillies par le radar.

2018-10-237

DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR CLINIQUE INTELLIGENTE

CONSIDÉRANT QUE le projet pour la Clinique intelligente et de ses 10 unités de logement présenté à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE de par cette résolution # 2018-09-215, il a été convenu qu'une consultation publique ainsi qu'une séance d'information se tiennent en présence du promoteur et des partenaires afin de sonder l'intérêt de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil désire informer le promoteur que la date du 8 décembre 2018 a été retenue pour la séance d'information qui se donnerait à l'église, située au 2 rue Principale à Blue Sea, à partir de 9h00 le matin;

QUE la direction générale demande au comité de la communauté Chrétienne de Blue Sea pour l'utilisation de l'église;

QU' un communiqué, préparé par Marc Grégoire, dans le cadre du plan de Communication, soit envoyé aux personnes âgées susceptibles d'utiliser les services de clinique et de logement;

QUE du transport soit prévu pour les personnes âgées qui n'ont pas de façon de se rendre à la rencontre du 8 décembre 2018.

ADOPTÉE

NOTE : Association des Amis du Presbytère – Invitation aux Journées de la Culture 2018 et une invitation est lancée à la population au vernissage de l'exposition « Un jardin de sculptures poétiques » de l'artiste sculpteur acadien Donald Doiron le samedi 29 septembre 2018 à 16h au Presbytère de Blue Sea.

2018-10-238

TOURNOI DE GOLF 2018 – COMPTE RENDU ET RÉOLUTION POUR TRANSFÉRER LES FONDS

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf annuel s'est tenu le samedi 15 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a occasionné des revenus de 7 014.00\$ contre des dépenses de 4 777.78\$, pour un profit total de 2 236.22\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil affecte les profits au fonds d'aide spécial, soit le compte de grand-livre Autres recettes reportées (55 16900 000).
- QUE la moitié des profits soit affectée au fonds d'aide pour les personnes âgées (01 38159 002);
- QUE l'autre moitié soit affectée au Comptoir d'aide alimentaire l'Essentiel (01 38159 001).

ADOPTÉE

-
- NOTE : Nouvelles activités au mont Morissette le 20 octobre : LA GRANDE MARCHÉ DE BLUE SEA, dans le cadre du Défi Pierre Lavoie conjointement avec le premier Défi du COUREUR DES BOIS organisé par le PÉRO et CarpeDiem. Le tout débute à 11h au stationnement du mont Morissette. Un dîner sera servi au sommet (sandwichs, croustilles, eau et boissons gazeuses et fruits). Le repas sera gratuit pour les participants de LA GRANDE MARCHÉ ET du Défi du COUREUR DES BOIS, et une contribution volontaires pour les autres.
- NOTE : ACTIVITÉS POUR L'HALLOWEEN : La distribution de bonbons aura lieu au centre municipal avec un feu à l'extérieur
- NOTE : Rapport d'activités du maire pour les mois d'août et de septembre 2018
- NOTE : Conseil en bref – MRC août et septembre 2018
-

Période de questions de 19h 50 à 19h56

2018-10-239
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 octobre 2018 soit close à 19h56.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2018.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier